

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arno GASTAMBIDE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mmes DARGUY, DUHALDE, ETCHEVERTZ, ETCHEVERRY, OXARANGO, PEREZ, SABALOUÉ et MM. BISCAY, BARBIER, BARNECHE, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, OTEIZA, PARACHOU

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. MONGABURE

Date de la convocation
27 mars 2025

Date d'affichage
27 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** SABALOUÉ Virginie

_____ / ____ / ____
et publication du
_____ / ____ / ____

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Arno GASTAMBIDE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 21 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	335 162,80
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	335 162,80
- un excédent d'investissement de :	179 027,60
- un déficit des restes à réaliser de :	326 635,00
Soit un besoin de financement de :	147 607,40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	335 162,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	147 607,40
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	187 555,40
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	179 027,60

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à AYHERRE

Le Maire Arno GASTAMBIDE

le(s) secrétaire(s) de séance

